



o de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 10 juin 2022 à 19 h**, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois (absence motivé)	Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jocelyn Martel

La directrice générale, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Cessation de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la municipalité de Chénéville.
3. Autorisation – Déclaration de conformité pour la mise en place des conduites de distribution de l'eau par la firme Laforest Nova Aqua inc.
4. Délégation de compétence – Lucie Groleau – (pour une carte de crédit de 2000\$).
5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

La directrice générale atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 19 h 05.

1.

226-06-2022
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum et que la conseillère Madame Chantal Crête demande de retirer le point 2 de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le point 2 soit retiré et que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

Cessation de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la municipalité de Chénéville

Ce point est retiré à l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

3.

227-06-2022

Autorisation – Déclaration de conformité pour la mise en place des conduites de distribution de l'eau par la firme Laforest Nova Aqua inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a octroyé un contrat à LNA Hydrologie Environnement afin de procéder à la caractérisation environnementale des sols pour le lot 5 869 575 – 915, chemin du Tour-du-Lac pour la mise en place des conduites de distribution de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de déclarer auprès du MELCC la conformité du site pour la mise en place des conduites de distribution de l'eau;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la compagnie LNA hydrogéologie environnement à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ainsi déposer la déclaration de conformité pour la mise en place des conduites de distribution de l'eau auprès du MELCC pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

228-06-2022

Délégation de compétence – Lucie Groleau – (pour une carte de crédit de 2 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Groleau est l'employée responsable de l'événement « La Traversée du lac Simon » et des loisirs, celle-ci aura des achats à effectuer lors d'activités récréatives et des dépôts à effectuer lors de la réception des commandites et dons;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer tout document au nom de la Municipalité de Lac-Simon pour procéder à la demande d'une carte de crédit permettant une limite de dépenses à 2 000 \$ dans le cadre de l'événement « La Traversée du lac Simon » le 13 août prochain et des activités.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

229-06-2022

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 176.2 du Code municipal du Québec le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe prévoit le dépôt ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre avant le 15 mai 2022;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs a présenté le les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant dont le dépôt est effectué lors de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité



no de résolution
ou annotation

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

7.

230-06-2022

Levée de la séance

**Il est proposé par
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 19 h 24.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs
Maire

Louise Sisa
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisa, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Louise Sisa, directrice générale secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

